

PROJET DE RÉSOLUTION NO 0461/05/26

PROJET DE RÉSOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 4305 DANS LE BUT :

- D'AUGMENTER LA SUPERFICIE MAXIMALE D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE TYPE INTERGÉNÉRATIONS OU D'UN LOGEMENT ADDITIONNEL, AU 2360 DE LA RUE SAINT-PIERRE;

LES ZONES D'HABITATION H-386 ET H-381, À L'INTÉRIEUR DESQUELLES SE SITUE LE TERRAIN VISÉ, COMPRENNENT DES TERRAINS SITUÉS ENTRE LA RUE SAINT-ONGE ET LE BOULEVARD LEMIRE, AINSI QU'ENTRE LES RUES CARDIN ET SAINT-PIERRE APPROXIMATIVEMENT.

ET RÉSOLU QUE LE PROJET DE RÉSOLUTION NO 0461/05/26 EST ET SOIT ADOPTÉ ET QUE LE CONSEIL STATUE ET DÉCRÈTE PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÉSOLUTION CE QUI SUIT :

CONSIDÉRANT QU'une demande ayant pour objet d'augmenter la superficie maximale d'un logement supplémentaire de type intergénération ou d'un logement additionnel pour la propriété située au 2360, rue Saint-Pierre a été présentée à la Ville de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués sans permis de construction et qu'il est impossible de soumettre une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 145.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE cette demande comprend des éléments dérogatoires à la réglementation d'urbanisme (**règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville**) applicable;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a examiné le projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le **règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 4305** et qu'il a recommandé son acceptation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme (résolution numéro 26.03.07);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Julie Létourneau, APPUYÉ par Marc-André Lemire et RÉSOLU d'accorder, en vertu du **règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 4305 de la Ville de Drummondville**, une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition à ce contraire du **règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville** :

PROJET DE RÉSOLUTION NO 0461/05/26

Page 2 de 2

- augmenter de 90 mètres carrés à 105 mètres carrés la superficie maximale d'un logement supplémentaire de type intergénération ou d'un logement additionnel, au 2360 de la rue Saint-Pierre sur le lot 6 613 997.

Me Mélanie Ouellet

Jean-François Houle

GREFFIÈRE

MAIRE

PROJET DE RÉSOLUTION NO _____

CALENDRIER DES PROCÉDURES

Règlement susceptible d'approbation référendaire :

(Pouvoir habilitant : L.A.U., article _____)

- ADOPTION DU **PROJET** DE RÉSOLUTION **DATE :** 2026.05.04

- AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION **WEB :** 2026.05.08
* (publication : **au plus tard** le 7^e jour qui **précède** la tenue de l'assemblée publique – L.A.U. : article 126)

- ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION **DATE :** 2026.05.25

- ADOPTION DU **SECOND PROJET** DE RÉSOLUTION **DATE :** 2026.06.01
RÉSOLUTION NO _____

- AVIS PUBLIC POUR DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE (ZONES VISÉES ET CONTIGUËS) **DATE :** 2026.06.05
* (publication)

- DATE **LIMITE** POUR DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE **DATE :** 2026.06.13
(reçue au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis - L.A.U. : article 133, 3^o)

RÉSOLUTION NO _____

- ADOPTION DE LA **RÉSOLUTION** **DATE :** 2026.06.15

APPROBATION (M.R.C.)

- CONSEIL DES MAIRES
- C.A.P.
- C.C.A.

-
- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA M.R.C. ET **ENTRÉE EN VIGUEUR** **DATE :** **2026.07.07**

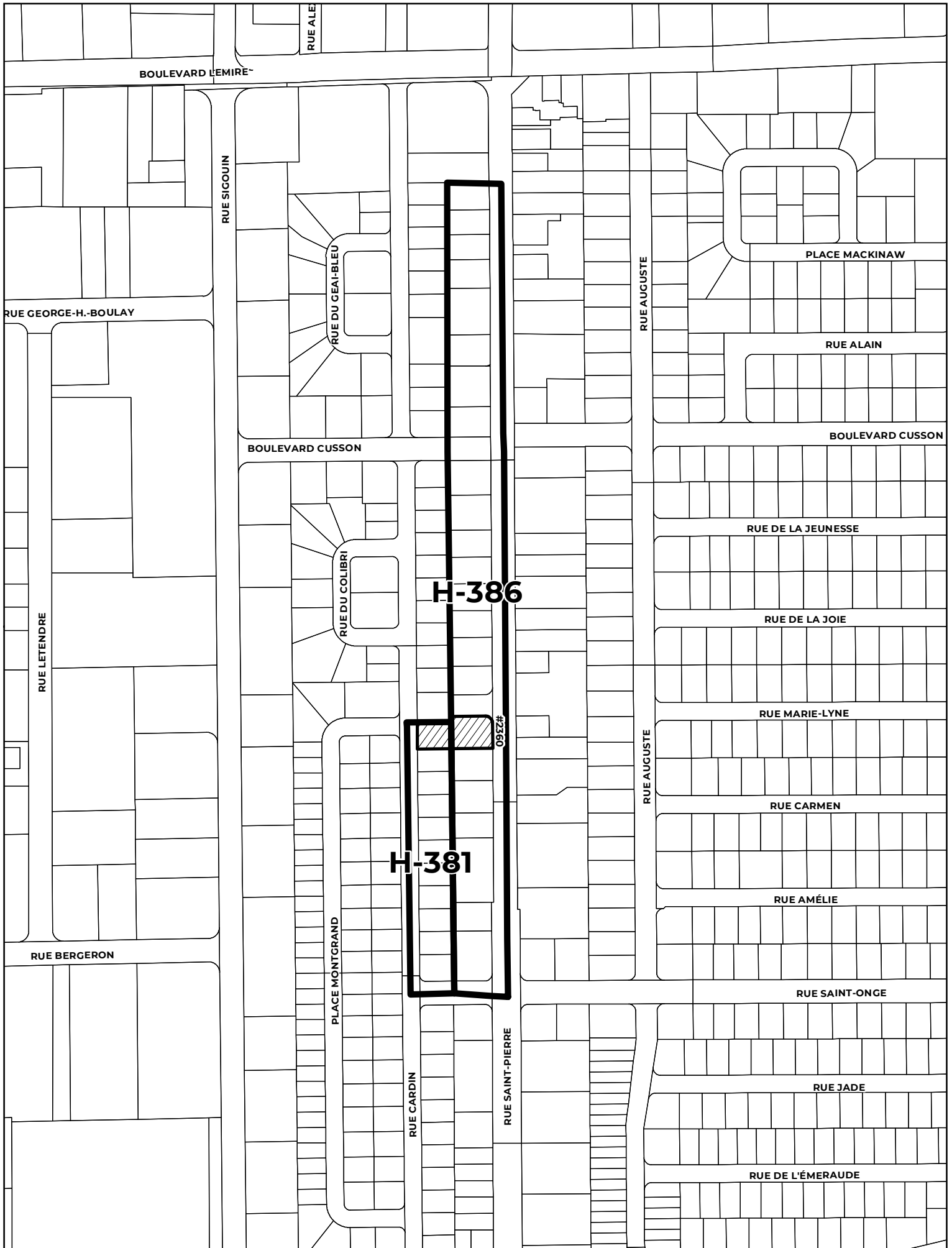
-
- AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR **DATE :** 2026.
* (publication Web)

LÉGENDE

- Procédure interne municipale
- Procédure soumise au public
- * Publication et affichage au bureau de la municipalité

PROJET DE RÉSOLUTION No. _____

ZONES VISÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION



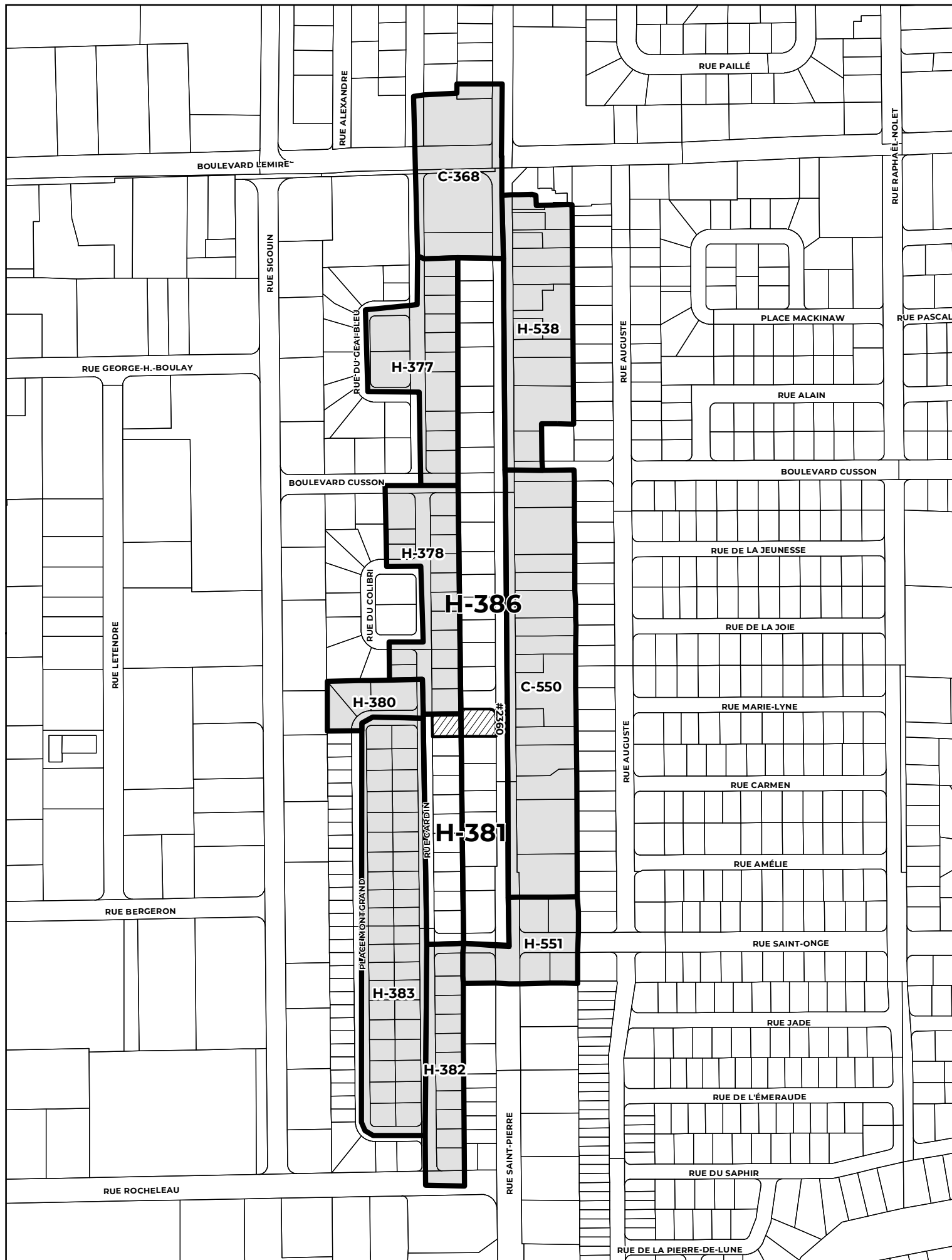
Légende

  Zone visée

 Terrain visé

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION No. _____

ZONE VISÉE ET ZONES CONTIGUËS RELATIVES AU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION



Légende

	Zone visée
	Zone contiguë
	Terrain visé
	Zone exclue

